

ENTREPRISES

ASSOCIATIONS,
INSTITUTIONS ET
ACTEURS DE L'ÉCONOMIE
PUBLIQUE

TARIFS
AU 1^{er} MARS
2018

CONDITIONS ET TARIFS
APPLIQUÉS AUX
OPÉRATIONS BANCAIRES

Depuis de nombreuses années, Société Générale accompagne les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique dans la réalisation de leurs projets.

Notre ambition est de devenir la Banque relationnelle de référence. Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une **relation durable** fondée sur la **confiance** et la **transparence**.

Dans cette optique, cette documentation vous offre une information claire et précise sur nos tarifs applicables à partir du 1^{er} mars 2018.

Retrouvez nos tarifs sur les sites
entreprises.societegenerale.fr
et **associations.societegenerale.fr**

Vous pouvez également en faire la demande auprès de **votre Conseiller** qui est votre interlocuteur privilégié.

VOS SERVICES DE BANQUE EN LIGNE

Société Générale vous accompagne dans votre développement et la gestion de vos transactions, **en simplifiant l'accès à vos opérations où que vous soyez.**

À ce titre, pour plus d'efficacité et de réactivité, nous vous proposons toute une gamme de services de banque électronique.

Pour vous aider dans le traitement de vos opérations courantes à distance, nous avons mis en place des solutions simples, souples et adaptées, quel que soit l'équipement actuel de votre entreprise.

Vous pouvez collecter des informations sur vos opérations et vos comptes, transmettre des opérations de paiement et d'encaissement, gérer votre trésorerie, de façon sécurisée et automatisée grâce à Internet ou à la télétransmission.

Par ailleurs, nos spécialistes Flux se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer, réaliser avec votre Conseiller un diagnostic précis de vos besoins et vous apporter un conseil personnalisé.

Parlez-en à votre Conseiller.

PRÉAMBULE

Le présent document tarifaire remplace, pour les Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique, la brochure intitulée « Conditions et tarifs appliqués aux Entreprises, Associations, Institutions et acteurs de l'Économie Publique au 1^{er} mars 2017 » à laquelle il est fait référence dans nos contrats. Ce document n'est pas exhaustif. Il pourra être modifié à tout moment dans les conditions prévues pour la modification des conditions financières conformément aux conditions générales de la convention de compte vous concernant.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi, lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimé hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES UTILISÉS

Afin de vous faciliter la lecture de cette documentation, vous trouverez ci-dessous la signification des symboles utilisés.

| **TVA** Commissions assujetties à la TVA.

| **DATES DE VALEUR**
p.52 Dates de valeur en fin de brochure.

| **NOUVEAU** Nouveau service ou produit.

min. Minimum

max. Maximum

Les mots marqués d'une étoile * sont expliqués dans le « Lexique » en fin de brochure.

SOMMAIRE

VOS COMPTES AU QUOTIDIEN	8
• VOTRE TENUE DE COMPTE	8
• VOS RECHERCHES	9
• VOS AUTRES OPÉRATIONS	9
• ASSOCIATIONS – VOS OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES	10
VOS SERVICES DE CASH MANAGEMENT	11
• VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE EN FRANCE	11
• VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE À L'INTERNATIONAL	14
• VOS AUTRES SERVICES DE CASH MANAGEMENT	15
VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	17
• VIREMENT REÇU	17
• PRÉLÈVEMENT SEPA ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)	18
• CARTE	18
• CHÈQUE	21
• EFFET (LCR/BOR)	23
• ESPÈCES	23
VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	24
• VIREMENT ÉMIS	24
• PRÉLÈVEMENT SEPA ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)	26
• CARTES AFFAIRES ENVIRONNEMENT	26
• CARTES BUSINESS	27
• SERVICES LIÉS À VOS CARTES	29
• CARTE ESPÈCES	29
• CARTE LOGÉE	29
• CARTE D'ACHAT	30
• CHÈQUE	30
• EFFET (LCR/BOR)	31
• ESPÈCES	32

VOS AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL	33
• VOTRE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL	33
• IMPORT	34
• EXPORT	35
• GARANTIE INTERNATIONALE LETTRE DE CRÉDIT STAND BY (SBLC)	37
• OPÉRATIONS DE CHANGE	39
• SERVICES PAR INTERNET	39
• AUTRES SERVICES	39
VOS FINANCEMENTS	40
• VOS CRÉDITS D'EXPLOITATION	40
• VOS GARANTIES BANCAIRES	41
• VOS CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	41
• DIVERS	41
VOS PLACEMENTS	42
• DÉPÔTS, OPC ET GESTION SOUS MANDAT	42
• OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES	45
• CONSERVATION ET GESTION	48
• LES SERVICES SPÉCIFIQUES	49
• RÉTROCESSIONS	50
VOTRE ENTREPRISE/ASSOCIATION ET SES COLLABORATEURS	51
LES DATES DE VALEUR	52
• VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	52
• VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL	53
RÉSOUDRE UN LITIGE	55
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE	59
LEXIQUE	61
CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES	63

VOS COMPTES AU QUOTIDIEN

Euros

VOTRE TENUE DE COMPTE

Ouverture de dossier administratif et actualisation de la situation client (juridique, fiscale, comptable...)

Cette commission annuelle est perçue en sus de la récupération des frais engagés (conservation des hypothèques, greffe, cadastre...).

■ Pour les entreprises

– **Votre chiffre d'affaires**

- Inférieur à 4,5 millions d'euros
- De 4,5 millions d'euros à 15 millions d'euros
- Supérieur à 15 millions d'euros

min. 315,00

min. 615,00

min. 1 230,00

■ Pour les associations

min. 145,00

Commissions de tenue de compte

Ces commissions mensuelles sont calculées et perçues à la fin de chaque période d'arrêt.

■ Commission fixe

- **Compte en euros**
- **Compte en devises**

min. 28,00

min. 36,00

(ou contre-valeur)

■ Commission de mouvement*

de 0,60 ‰

à 2,00 ‰

- **Minimum par mois**

7,00

■ Fourniture des relevés d'intérêts

- **Papier**
- **Électronique (internet ou télétransmission)⁽¹⁾**

16,00
par échelle4,00
par échelle■ Frais de tenue de compte inactif⁽²⁾

(après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)

- **Frais par compte par an⁽³⁾**

max. 30,00

Services Bancaires de Base (SBB)

Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L312-1, D312-5 et D312-5-1 du Code monétaire et financier.

Gratuit

* Voir Lexique p. 61.

(1) Abonnement télétransmission en sus.

(2) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres ne sont pas concernés par cette facturation.

(3) À concurrence du solde disponible sur le compte.

Euros

Relevés de compte papier

Ces commissions sont perçues mensuellement.

■ Mensuels	Gratuit
■ Quinzaines	4,00
■ Hebdomadaires	6,00
■ Journaliers	35,00

Courrier guichet

Cette commission mensuelle est perçue par compte.

■ Courrier conservé au guichet à la demande du client	11,00
---	-------

VOS RECHERCHES**Demande de renseignements spéciaux**

Cette commission, déterminée selon l'importance de la demande, s'applique aux demandes de renseignements reçues des sociétés chargées de la comptabilité des entreprises. Les renseignements sont communiqués après accord préalable du titulaire du compte.

■ Demande de renseignements	TVA	min. 186,00
-----------------------------	-----	-------------

Recherche d'un document

■ Relevé de compte mensuel	TVA	16,00 par relevé
----------------------------	-----	---------------------

■ Autre document (à l'unité)	TVA	
– Moins d'un an		17,00
– Plus d'un an		35,00

■ Supplément par photocopie	TVA	0,70
-----------------------------	-----	------

VOS AUTRES OPÉRATIONS**Compartiment de coffre-fort**

Cette commission annuelle est applicable au locataire titulaire d'un compte. | TVA

■ Compartiment de coffre jusqu'à 30 dm ³ et pour une valeur du contenu garantie à hauteur de 30 500 EUR	95,83
--	-------

■ Autres volumes et/ou garanties	Nous consulter
----------------------------------	----------------

	Euros
Avis à tiers détenteur ou saisie reçue	
■ Par avis ou saisie reçue TVA	122,00
■ Oppositions administratives TVA	10 % du montant dû (plafond 122,00)
Commissions d'intervention	
■ Par opération et dans le cadre de la signature d'une Convention de Trésorerie Courante (plafond journalier : 6 opérations)	min. 10,00
■ Pour toute autre opération	min. 15,00
Renseignements commerciaux France	
■ Cycléa Infos Le forfait choisi permet l'accès illimité à des informations financières et économiques sur une liste définie d'entreprises, à une mise sous surveillance de ces dernières, et l'accès à un outil de pilotage. Il permet d'accéder à des modules complémentaires payants : ciblage, assurance à la carte...	Nous consulter

ASSOCIATIONS – VOS OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES

Quiétis Associations⁽¹⁾

Produit d'assurances des papiers et moyens de paiement de l'association et service d'informations juridiques et fiscales par téléphone.

■ Par compte bancaire (cotisation mensuelle) **3,60**

Jazz Associations⁽²⁾

■ Cotisation mensuelle | TVA⁽³⁾ **10,20**

Sont inclus dans JAZZ Associations :

- L'abonnement à Progéliance net (hors options)
- L'assurance Quiétis Associations
- Les frais fixes mensuels de tenue de compte, la commission annuelle d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de votre situation comptable, juridique et fiscale
- Les frais de mise en opposition sur chèque(s) et prélèvement(s) (y compris les révocations de prélèvements)
- Les frais d'émission de trois chèques de banque par an

(1) Dans les limites des dispositions contractuelles. QUIETIS ASSOCIATION est composé de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de SOGESSUR et de Juridica, entreprises régies par le Code des assurances, et présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr).

(2) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents).

(3) Partiellement soumis à TVA.

VOS SERVICES DE CASH MANAGEMENT

Euros

VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE EN FRANCE

Les commissions sont perçues mensuellement (sauf conditions particulières) sous forme d'abonnement par service. Elles ne comprennent pas la commission de traitement des opérations (voir les rubriques « Vos encaissements et vos règlements en Europe et à l'international » pages 17 à 32 et « Vos autres opérations à l'international » pages 33 à 39).

Sogecash Net (entreprises.societegenerale.fr) | TVA

Ensemble de services de gestion de comptes sur Internet, proposé sous forme :

- d'une offre Sogecash Net Évolution
- de services « à la carte » pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de Sogecash Net Évolution.

■ Sogecash Net Évolution⁽¹⁾ (incluant 3 comptes à vue) 29,00

Consultation de relevés de comptes, relevé de comptes au format PDF (Relevé de Compte Électronique), consultation de relevés de LCR/BOR à payer, consultation opérations du jour, recherche d'opérations, saisie de virements SEPA, saisie de bons à payer de LCR/BOR, réception d'alertes sur la mise à disposition de chéquiers et cartes bancaires, une solution de sécurité (pour un seul utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum).

■ Services unitaires

– Paiements (pour chacun des 4 services)

Saisie d'ordres de virements SEPA, de virements internationaux, de virements de trésorerie européens, de bons à payer de LCR/BOR. 7,50

– Encaissements (pour chacun des 2 services)

Saisie de remise de LCR/BOR, saisie de prélèvements SEPA*. 7,50

– Relevés

• Relevé de compte, par compte⁽²⁾ 13,50

• Comptes au format PDF (Relevé de Comptes Électronique) Gratuit

• Intérêts (Relevé d'Intérêts Électronique) (par échelle) 4,00

• Opérations du jour (intraday), par compte⁽²⁾ 13,50

• Relevé de chèques

– par service 7,50

– par image visualisée (chèque, bordereau de remise) 0,50

• Relevé des factures cartes bancaires à payer⁽²⁾, relevé de LCR/BOR à payer⁽²⁾, recherche d'opérations⁽²⁾ 4,00

* Voir Lexique p. 61.

(1) Sogecash Net sans solution de sécurité (offre qui n'est plus commercialisée) : 25 EUR.

(2) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.); Android (marque déposée par Google Inc; Google Play est un service de Google Inc.).

	Euros
– Trésorerie	
• Fusion de compte	7,50
• Comptes titres, par compte	4,00
– Monétique	
• Service monétique (dont le suivi des télécollectes cartes bancaires) par contrat monétique	13,50
– Téléchargement	
• Relevés de comptes format tableur	7,50
• Relevés de comptes format CFONB 120	
– abonnement	30,00
– par enregistrement	0,08
• Remises de fichiers de virements SEPA au format ISO 20022	
– abonnement	13,50
– par séquence*	2,00
• Remises de fichiers de virements internationaux au format CFONB 320 ou au format ISO 20022	
– abonnement (par format)	13,50
– par séquence*	2,00
• Remises de fichiers de virements de trésorerie européens au format ISO 20022	
– abonnement	13,50
– par séquence*	2,00
• Remises de fichiers de LCR/BOR au format CFONB 160	
– abonnement	13,50
• Remises de fichiers de prélèvements SEPA*	
– abonnement	13,50
– par séquence*	2,00
– Suivi autres canaux⁽¹⁾ et ordre d'exécution disjoint⁽¹⁾	
• suivi autres canaux ⁽¹⁾	7,50
• ordre d'exécution disjoint ⁽¹⁾	Inclus
– Alertes⁽¹⁾ (pour chacun des 10 services)	
• Chéquier ou carte disponible, rejets sur virements émis	4,00
• Impayé ou rejet sur remise de prélèvement SEPA*, prélèvement SEPA* reçu, impayé sur remise LCR/BOR, impayé ou rejet sur chèques remis, solde inférieur au seuil fixé, solde supérieur au seuil fixé, virement SEPA reçu, virement international reçu	7,50
– Bourse (incluant la consultation des comptes titres)	7,50

* Voir Lexique p. 61.

(1) Disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.), Android (marque déposée par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.).

	Euros
– Solution de sécurité « Secure Access⁽¹⁾ » Par utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum	4,00
– Double signature⁽¹⁾	4,00
Autres services de banque électronique	
■ Sogestel (protocole EBICS T) ou Sogestel TS (protocole EBICS TS) TVA	
– Option remises Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements SEPA, prélèvements SEPA*, LCR/BOR...).	
• Sogestel	57,00
• Sogestel TS	52,00
– Option relevés Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (LCR/BOR domiciliés, prélèvements SEPA impayés...).	
• Relevés de comptes	62,00
• Relevés intraday	35,00
• Autres relevés (par relevé)	30,00
• Consommation	
- Par enregistrement (format CFONB)	0,08
- Par séquence ou opération (format XML)	0,28
- Par kilo octet (format SWIFT)	2,75
• Relevé de compte électronique (format PDF)	Gratuit
■ Relevés par fax ou mail TVA	
• Abonnement par relevé	30,00
- Consommation	
- Par page faxée	0,61
- Par pièce jointe (e-mail)	0,41
- Par pièce jointe pour le Relevé d'intérêt électronique (e-mail)	4,00
■ Progéliance Net⁽²⁾ TVA	
Ensemble de services disponibles sur Internet, smartphones et tablettes réservé aux associations et permettant la consultation des comptes et la transmission d'opérations bancaires et d'ordres de Bourse.	
– Abonnement de base	21,00
– Options	Nous consulter

* Voir Lexique p. 61.

(1) Disponible également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.) compatibilité Mac OS X 10.9 minimum, Android (marque déposée par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc.).

(2) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents).

VOS SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE À L'INTERNATIONAL

Sogecash Web

| TVA

■ Sogecash Web

Ensemble de services sur Internet permettant la gestion des comptes, tenus par Société Générale ou d'autres banques⁽¹⁾, quel que soit leur pays de localisation (reporting et transmission d'ordres). Les services de reporting et de validation d'ordres (saisis, téléchargés dans Sogecash Web ou télétransmis) sont disponibles sur smartphones et tablettes via l'appli Sogecash Web Mobile.

[Nous consulter](#)

Autres services de banque électronique à l'international

| TVA

■ Sogecash International Reporting

Mise à disposition d'extraits de comptes tenus à l'étranger dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques⁽¹⁾, en protocole EBICS.

[Nous consulter](#)

■ Sogecash 101

Associé à l'offre Sogestel TS, permet l'émission d'ordres de paiement à partir de comptes ouverts à l'étranger, dans le groupe Société Générale ou dans d'autres banques⁽¹⁾.

[Nous consulter](#)

■ Sogecash International Account Management

Service de gestion délocalisée de compte qui consiste à recevoir des ordres de paiements, en provenance d'une banque⁽¹⁾ tierce au débit de comptes tenus en France par Société Générale et/ou à envoyer les relevés de comptes vers cette banque, qui se charge de les mettre à disposition d'une entreprise cliente.

[Nous consulter](#)

■ Services de télétransmission de fichiers de la gamme Sogecash International

Services, multibanques⁽¹⁾ et multipays, offrant la télétransmission de fichiers de reporting et d'ordres de paiement ou d'encaissement, via différents protocoles de communication :

[Nous consulter](#)

- Sogecash SWIFTNet
- Sogecash International SFTP

(1) Pour les services de reporting : sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT.
Pour les services de paiements : sous réserve que la banque soit adhérente au réseau SWIFT et ait signé un accord 101 avec Société Générale.

Euros

VOS AUTRES SERVICES DE CASH MANAGEMENT

Certificats électroniques

| TVA

- Certificat SWIFT 3SKey
 - Par Token USB⁽¹⁾ NG Pro 90,00
- Solution de sécurité
 - Solution de sécurité « Secure Access International »⁽¹⁾ par utilisateur enregistré sur 5 médias maximum 3,00

Sogecash Fournisseurs

- Sogecash Fournisseurs

Service permettant à une entreprise d'ordonner le paiement des factures fournisseurs acceptées à échéance (FAE) en Europe (zone SEPA⁽²⁾) et à l'international.

 - Nécessite un abonnement à Sogecash Web, Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash International SFTP
 - Par opération [Nous consulter](#)

Centralisation des recettes ou de trésorerie

- Sogecash TSE (Transfert de Soldes ou d'Écritures)

Service de transfert automatique, en fin de journée, sur un compte centralisateur, de soldes ou d'écritures enregistrés sur des comptes ouverts dans le réseau France de Société Générale, appartenant à la même entité juridique. Choix possible de la périodicité – service disponible pour les comptes en euros ou en devises.

[Nous consulter](#)
- Sogecash Pooling

Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises, enregistrées sur des comptes ouverts chez Société Générale en France. Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.

[Nous consulter](#)
- Sogecash International Pooling

Service de centralisation automatique, en fin de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts chez Société Générale en France et dans des implantations internationales du groupe Société Générale. Choix possible de la périodicité – Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.

[Nous consulter](#)

(1) Token USB : support permettant d'accueillir des certificats électroniques.

(2) Zone SEPA p. 63.

	Euros
<p>■ Sogecash Intraday Sweeping</p> <p>Service de centralisation automatique⁽¹⁾, en cours de journée, des positions de trésorerie d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises enregistrées sur des comptes ouverts dans toute banque⁽²⁾ en France ou à l'international. Service disponible pour les comptes en euros ou en devises.</p>	Nous consulter
<p>Services via SEPAmail⁽³⁾</p> <p>■ Règlement via SEPAmail⁽³⁾</p> <p>Service⁽⁴⁾ permettant d'envoyer une demande de règlement à vos clients. L'acceptation de celle-ci par votre client, sur son application mobile bancaire ou via son espace sécurisé de banque en ligne, donne lieu à l'émission d'un virement SEPA. Vous pouvez intégrer une pièce jointe à votre demande.</p>	Nous consulter
<p>■ Vérification via SEPAmail⁽³⁾</p> <p>Service⁽⁴⁾ permettant de fiabiliser les coordonnées bancaires données par un titulaire de compte à un donneur d'ordres de virement ou de prélèvement SEPA*.</p>	Nous consulter

* Voir Lexique p. 61.

(1) Compte centralisateur à Société Générale.

(2) Sous réserve des capacités techniques de la banque concernée.

(3) SEPAmail est un réseau interbancaire, regroupant BNP Paribas, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel CIC, Société Générale, La Banque Postale et Crédit Agricole. Ce réseau repose sur une messagerie sécurisée, qui permet à ses membres de s'échanger des informations de façon sécurisée.

(4) Nécessite un abonnement à Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash International SFTP.

VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

	Euros
VIREMENT REÇU	
Virement SEPA⁽¹⁾	DATES DE VALEUR p.52
Virement libellé en euro reçu d'un pays de la zone SEPA ⁽²⁾	
■ Commission sur virement SEPA	Gratuit
■ Virement de trésorerie*	Nous consulter
Virement International	
■ Commission sur virement libellé en euro reçu d'un pays hors zone SEPA ⁽²⁾ ou Commission sur virement reçu en devise (hors euro) quel que soit le pays d'émission. Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».	19,00
■ Virement de trésorerie*	Nous consulter
Commissions spécifiques (virements tiers)	
■ IBAN* ou coordonnées bancaires du bénéficiaire absents ou incorrects	18,00
■ Envoi d'un avis papier	4,50
■ Personnalisation ou toute demande particulière (recherche, avis de sort, copies...)	18,00
■ Virement non domicilié*	30,00
■ Bénéficiaire non domicilié chez Société Générale	27,00

* Voir Lexique p. 61.

(1) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du Virement International indiquées ci-après. Le virement SEPA pourra être dénommé « virement européen » sur certaines restitutions de Société Générale.

(2) Zone SEPA p. 63.

Euros

PRÉLÈVEMENT SEPA* ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)

Remise de prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA) et SEPA B2B*

■ Internet ou télétransmission	
– Abonnement aux services	pages 11 à 16
– Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA)	0,46
– Par prélèvement SEPA B2B	0,65
■ Papier converti en magnétique (listage informatique)	
– Par séquence*	13,00
– Par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B	5,00
■ Demande d'attribution d'ICS (Identifiant Créancier SEPA)	35,00
■ Impayé prélèvement SEPA (dont TIP SEPA), prélèvement SEPA B2B	17,50
■ Envoi d'un avis papier (prise en charge ou avis d'impayé)	4,50

SEPA Solution Intégrale

■ Service de gestion de mandats de prélèvement SEPA et de prélèvement SEPA B2B	Nous consulter
---	----------------

Service de représentation automatique des impayés

■ Abonnement mensuel au service	20,00
■ Par prélèvement SEPA* (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B*	0,65

CARTE

Encaissement en face-à-face

■ Contrat d'encaissement de flux de proximité	
– Mise en place du contrat	Gratuit
– Commissions monétiques (par transaction)	Étude personnalisée
■ Progecarte Sans Contact	TVA Nous consulter
Offre de location de Terminal de Paiement Électronique (TPE) avec services associés ⁽¹⁾	
■ Solution d'Encaissement Mobile	
Terminal d'Encaissement Mobile associé à une application d'encaissement installée sur un Smartphone ou une tablette compatible	
– Achat d'un Terminal d'Encaissement Mobile ⁽²⁾	TVA 95,00
– Abonnement mensuel (par Terminal)	TVA 9,90
– Commissions monétiques	Étude personnalisée

* Voir Lexique p. 61.

(1) Contrat conclu avec un des constructeurs de TPE partenaires de Société Générale.

(2) Contrat conclu en agence auprès d'un fournisseur de Terminaux d'encaissement partenaire de Société Générale.

Euros

Encaissement sur Internet

■ Sogenactif

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.

– Frais de raccordement à l'ouverture	TVA	300,00
– Abonnement mensuel	TVA	31,00
– Commissions monétiques		Étude personnalisée
– Acceptation des paiements via PAYLIB (portefeuille électronique⁽¹⁾)		Gratuit
– Option encaissement via prélèvement SEPA*		
• Forfait mise en place de l'option	TVA	400,00
• Reprise d'une base de mandats existante (par mandat)	TVA	0,30
• Coût par mandat archivé avec signature	TVA	0,90
• Coût par prélèvement SEPA		0,20
– Option acceptation des e-chèques vacances		
• Par transaction	TVA	0,50
– Option application mobile In App (solution d'intégration de la page de paiement dans l'application mobile de l'entreprise ou de l'association)		Gratuit
– Option Gonogo+ (service comprenant 68 outils sécuritaires à paramétrer selon l'activité de l'entreprise ou de l'association)		Nous consulter
– Option outil de scoring (Service permettant d'évaluer à l'aide d'un score – vert, orange ou rouge – le risque d'une transaction)		
• Par transaction	TVA	0,10
– Option Tableaux de bord (suivi détaillé de votre activité)		
• Abonnement mensuel	TVA	25,00

* Voir Lexique p. 61.

(1) Service de paiement sécurisé, intégré aux offres SogeCommerce, Sogefactures et Sogenactif, permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur la page de paiement.

		Euros
<p>■ SogeCommerce NOUVEAU</p> <p>Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux.</p> <p>S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Frais de raccordement à l'ouverture TVA 300,00 – Abonnement mensuel TVA 31,00 – Commissions monétiques Étude personnalisée – Acceptation des paiements via PAYLIB (portefeuille électronique⁽¹⁾) Gratuit – Option gestion des risques sur-mesure (Création et mise en place de règles sécuritaires personnalisées en fonction de l'activité de l'entreprise ou de l'association. Plus de 80 critères disponibles et paramétrables) Nous consulter – Module de paiement pour les sites développés via des solutions CMS ⁽²⁾ Open Source et propriétaires (plus de 20 modules au choix) Gratuit 		
<p>■ Contrat flux Internet</p> <p>Contrat d'encaissement monétique pour l'acquisition de flux sur Internet. À destination des entreprises et associations disposant déjà d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire de services de paiement tiers (hors Sogenactif et SogeCommerce).</p> <ul style="list-style-type: none"> – Abonnement mensuel TVA 19,00 – Commissions monétiques Étude personnalisée 		

(1) Service de paiement sécurisé, intégré aux offres SogeCommerce, Sogefactures et Sogenactif, permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur la page de paiement.

(2) Content Management System – Système de Gestion de Contenu.

		Euros
Encaissement par correspondance		
■ Sogefactures		
Solution d'encaissement de factures à distance par carte bancaire. Inclut l'interface Web pour créer les pré-transactions correspondant aux factures émises, un site et/ou un serveur vocal dédié pour permettre au client final de régler sa facture et le contrat monétique pour l'acquisition des flux.		
– Frais de raccordement à l'ouverture	TVA	300,00
– Abonnement mensuel	TVA	21,00
– Commissions monétiques		Étude personnalisée
– Acceptation des paiements via PAYLIB (portefeuille électronique ⁽¹⁾)		Gratuit
■ VPC e-Gestion		
Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat monétique pour l'acquisition des flux.		
– Frais de raccordement à l'ouverture	TVA	300,00
– Abonnement mensuel	TVA	30,00
– Commissions monétiques		Étude personnalisée
■ Contrat d'encaissement de flux VPC sur TPE		
Contrat permettant d'encaisser des transactions cartes initiées à distance et saisies par l'entreprise ou l'association sur un Terminal de Paiement Électronique (TPE).		
– Mise en place du contrat		Gratuit
– Commissions monétiques (par transaction)		Étude personnalisée

CHÈQUE

Opérations en France		DATES DE VALEUR p.52
■ Encaissement de chèques en euros tirés sur la France métropolitaine, les DROM, Saint Pierre et Miquelon ou Monaco.		
Les chèques payables sur les COM et POM disposent d'un traitement spécifique avec frais éventuels perçus par les correspondants.		
■ Télécollecte de chèques		Nous consulter
■ Bordereaux de remise de chèques personnalisés		Gratuit

(1) Service de paiement sécurisé, intégré aux offres SogeCommerce, Sogefactures et Sogenactif, permettant aux acheteurs d'effectuer un paiement en ligne par carte bancaire sans en saisir les données sur la page de paiement.

	Euros
<p>■ Impayé reçu</p> <ul style="list-style-type: none"> – Motif sans provision – Autres motifs (hors récupération des frais éventuels de protêt) 	<p>Gratuit</p> <p>18,50</p>
<p>■ Représentation automatique des chèques impayés sans provision (par chèque et par représentation – 2 représentations maximum)</p>	<p>Nous consulter</p>
<p>■ Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)</p>	<p>18,00</p>
<p>Opérations en Europe et à l'International</p> <p>Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter.</p> <p>Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».</p>	
<p>■ Encaissement en « crédit accéléré »</p> <p>Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Conseiller.</p>	<p>22,00 par chèque</p>
<p>■ Encaissement en « crédit ferme »</p> <p>Pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Conseiller.</p>	<p>1,10 ‰ min. 22,00 par chèque</p>
<p>■ Impayé</p>	<p>42,80</p>
<p>■ Avis de sort</p>	<p>40,00</p>

EFFET (LCR/BOR)		Euros
Opérations en France		
	DATES DE VALEUR p.52	
■ Internet ou télétransmission		
– Abonnement aux services		pages 11 à 16
– Par séquence*		4,35
– Par effet remis à l'encaissement		0,57
■ Papier		
– Par remise		19,40
– Par effet remis à l'encaissement		5,70
■ Présentation de LCR papier à l'acceptation		Nous consulter
■ Impayé (hors récupération des frais éventuels de protêt)		20,00
■ Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)		20,00
■ Réclamation, prorogation ou changement de domiciliation (par LCR/BOR)		19,50

Opérations en Europe et à l'International

Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais de réception du virement sont à ajouter.

Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».

■ Encaissement simple d'un effet		1,00 ‰ min. 30,00
■ Impayé		40,00
■ Avis de sort, prorogation, acceptation...		40,00

ESPÈCES

Dépôts

	DATES DE VALEUR p.52	
■ Occasionnels		Nous consulter
■ Service « dépôt permanent »		Nous consulter

* Voir Lexique p. 61.

VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Euros

VIREMENT ÉMIS

Virements SEPA

Virement libellé en euro émis vers un pays de la zone SEPA⁽¹⁾

■ Internet ou télétransmission	
– Abonnement au service	pages 11 à 16
– Par virement au mieux	0,21
– Par virement confidentialité haute ⁽²⁾	0,05
– Par virement accéléré ou urgent*	0,60
■ Papier	
– Par virement ordinaire traité par votre agence	10,50
– Par virement urgent*	15,20

Virement de trésorerie*

■ Internet ou Télétransmission	
– Abonnement aux services	pages 11 à 16
– Par virement	7,00
■ Papier	
	24,00

Virement International

DATES DE VALEUR
p.52

Virement libellé en euro émis vers un pays hors zone SEPA⁽¹⁾ ou virement émis en devise (hors euro) quel que soit le pays destinataire.

Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».

■ Internet ou télétransmission	
– Abonnement aux services	pages 11 à 16
– Par virement ordinaire	0,85 ‰ min. 11,00 max. 70,00

* Voir Lexique p. 61.

(1) Voir zone SEPA p. 63.



(2) Commission perçue en complément de la commission par virement au mieux ou accéléré. Service disponible uniquement en télétransmission. Ce service permet de bénéficier de la confidentialité de certaines données du virement en acquisition comme dans les restitutions.

	Euros
– Par virement urgent*	1,00 ‰ min. 16,00 max. 75,00
– Par virement de trésorerie	20,00
■ Papier	
– Par virement ordinaire	1,00 ‰ min. 20,00 max. 80,00
– Par virement urgent*	1,10 ‰ min. 22,00 max. 90,00
– Par virement de trésorerie	30,00
Commissions spécifiques	TVA
■ IBAN* ou coordonnées bancaires absents ou incorrects	18,00
■ Option Net de frais pour le bénéficiaire*(1)	22,00
■ Personnalisation, choix du circuit bancaire ou toute demande particulière (recherche, avis de sort, copies...)	18,00
■ Envoi d'un avis papier (prise en charge ou opération rejetée)	4,50
■ Frais SWIFT	10,00
Virement permanent SEPA* (uniquement en France)	
■ Par virement	1,50
■ Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision	
– Pour un virement < 20 EUR	Gratuit
– Pour un virement ≥ 20 EUR à destination d'un compte Société Générale	Gratuit
– Pour un virement ≥ 20 EUR à destination d'une autre banque	20,00

* Voir Lexique p. 61.

(1) Sur demande du client et dans les conditions de l'offre Société Générale.

	Euros
PRÉLÈVEMENT SEPA* ET TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT SEPA (TIP SEPA)	
■ Paiement d'un prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou d'un prélèvement SEPA B2B*	Gratuit
■ Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA B2B*(1)	10,50
■ Opposition sur un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B*	14,00
■ Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ou SEPA B2B*	14,00
■ Rejet d'un prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou d'un prélèvement SEPA B2B* pour insuffisance de provision	100 % du montant rejeté (plafond 20,00)
■ Liste de Mandats Autorisés (LMA) NOUVEAU Service permettant de désigner explicitement les mandats de prélèvements SEPA autorisés au débit sur votre compte	Nous consulter

CARTES AFFAIRES ENVIRONNEMENT	
Cotisation annuelle (DI ou DD)⁽²⁾	
■ CB Corporate Executive MasterCard CB Visa Gold Affaires	 140,00
■ CB Corporate MasterCard CB Visa Affaires	 59,00

Commissions de retrait⁽³⁾ ou de paiement

	Zone Euro ⁽⁴⁾	Hors Zone Euro ⁽⁶⁾
Retrait Espèces Distributeur	Gratuit	3,00 EUR par retrait + commission proportionnelle 2,70 % du montant retiré
Retrait Espèces Guichet	3,00 EUR par retrait ⁽⁵⁾	
Paiement	Gratuit	1,00 EUR par paiement + commission proportionnelle 2,70 % du montant payé

* Voir Lexique p. 61.

(1) À l'exception des mandats en faveur de la DGDDI, DGFIP et de l'URSSAF.

(2) DI : débit immédiat ; DD : débit différé.

(3) Service optionnel.

(4) Zone Euro p. 63.

(5) Gratuit en France dans les guichets Société Générale et Crédit du Nord.




(6) Pour les transactions en euro ou en devise.

	Euros
Reporting	
■ Reporting Internet Via Sogecarte Net	Gratuit
■ Relevé de Gestion télétransmis	
– Cotisation mensuelle selon périodicité	
• Téléchargement quotidien	305,00
• Téléchargement bimensuel	30,00
• Téléchargement mensuel	16,00
– Coût par écriture	0,05
■ Relevé papier	
– Relevé Carte titulaire	3,00 par relevé émis
– Relevé de gestion Entreprise	
• Cotisation mensuelle	50,00
• Coût par écriture	0,05

CARTES BUSINESS

Cotisation annuelle

Les détenteurs de Jazz Association bénéficient de 25 % de réduction sur leur cotisation Carte CB Visa Business et Carte CB Visa Gold Business⁽¹⁾ (voir page 10).

■ Carte CB Visa Gold Business (DI et DD) ⁽²⁾		139,00
■ Carte CB Visa Business (DI et DD) ⁽²⁾		52,00
■ Carte CB V PAY Business ⁽³⁾ (DI) ⁽²⁾		40,00

(1) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.

(2) DI : débit immédiat ; DD : débit différé.

(3) Carte à autorisation systématique (hors certains péages d'autoroute et parkings en France. La carte permet aussi d'effectuer jusqu'à 5 transactions consécutives d'un montant cumulé de 100 EUR sur les péages fonctionnant à puce et lorsque le terminal de paiement d'un commerçant ne peut se connecter au serveur d'autorisation) et à débit immédiat acceptée en Europe dans les pays de la zone SEPA (voir p. 63) ainsi qu'en Andorre, Gibraltar, Groenland, Israël et Turquie.

Option carte Collection⁽¹⁾

Cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte.

■ Entrepreneurs



12,00

■ Business Class (uniquement disponible sur la carte CB Visa Gold Business)



122,00

Commissions de retrait⁽²⁾ ou de paiement

		Zone Euro ⁽³⁾		Hors Zone Euro ⁽⁴⁾
Retrait Espèces Distributeur	V PAY	Gratuit ⁽⁵⁾	1,00 EUR par retrait dès le 1 ^{er} retrait hors distributeur Société Générale et Crédit du Nord	3,00 EUR par retrait + 2,70 % du montant retiré
	Visa		1,00 EUR par retrait au-delà de 4 retraits hors distributeur Société Générale et Crédit du Nord	
	Gold	Gratuit		
Retrait Espèces Guichet	V PAY	Gratuit ⁽⁵⁾	3,00 EUR par retrait hors guichet Société Générale et Crédit du Nord	
	Visa			
	Gold			
Paiement	V PAY	Gratuit		1,00 EUR par paiement + 2,70 % du montant payé
	Visa			
	Gold			

(1) Hors carte CB V Pay Business.

(2) Service optionnel.

(3) Voir p. 63.

(4) Pour les transactions en euro ou en devise.

(5) Dans les distributeurs/guichets Société Générale et Crédit du Nord.

	Euros
SERVICES LIÉS À VOS CARTES	
■ Choix du code secret	
– Carte affaires Environnement	Gratuit
– Carte Business	10,00
■ Réédition du code secret	
– Carte affaires Environnement	Gratuit
– Carte Business	10,00
■ Blocage de la carte (business ou environnement)	
– Suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse	Gratuit
– Pour utilisation abusive	32,00
■ Remplacement de la carte (business ou environnement)	
– À l'occasion de son renouvellement automatique	Gratuit
– En cas de dysfonctionnement	Gratuit
– À la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé	16,00
– Suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse	16,00
■ Service e-Carte Bleue	
Numéro de carte bancaire virtuel à usage unique pour les achats sur Internet.	
– Carte affaires Environnement Visa ou Business (cotisation annuelle)	12,00
– Réédition d'un identifiant/mot de passe en cas de perte	5,00

CARTE ESPÈCES

Carte de retrait nominative et privative

■ Cotisation annuelle		35,00
■ Abonnement mensuel au reporting Internet	TVA	12,00 par contrat
■ Relevé de gestion (papier ou télétransmis)	TVA	7,50 ⁽¹⁾

CARTE LOGÉE

Carte de paiement hébergée dans une agence de voyage pour des règlements de prestations voyages centralisés sur le compte de l'entreprise

■ Cotisation annuelle		Gratuit
■ Abonnement mensuel au reporting Internet Smart Data ⁽²⁾		305,00

(1) Hors coûts de communication pour la télétransmission.

(2) Dans la limite de 6000 transactions par mois. Au-delà, 0,05 EUR par transaction.

Euros

CARTE D'ACHAT

Carte de paiement destinée à optimiser la gestion des achats de biens hors production

- Cotisation annuelle

[Nous consulter](#)

CHÈQUE

Opérations en France

DATES DE VALEUR
p.52

■ Émission d'un chèque de banque	15,00
■ Paiement d'un chèque	Gratuit
■ Information préalable pour chèque non provisionné	15,80 par chèque
■ Opposition au paiement d'un chèque (après confirmation écrite)	15,00
■ Impayé Les frais ci-après incluent l'information préalable, les frais de dossier d'impayé, d'envoi d'une lettre d'injonction, de délivrance d'un certificat de non-paiement, de régularisation, de blocage de provisions, de main-levée de l'interdiction bancaire. Les frais postaux d'envoi en recommandé de la lettre d'injonction sont perçus en sus des frais ci-dessous.	
– Pour les chèques inférieurs ou égaux à 50 EUR	30,00
– Pour les chèques supérieurs à 50 EUR	50,00
■ Paiement d'un chèque sur un compte d'un titulaire interdit bancaire	31,00
■ Service d'envoi de chèquiers à l'adresse de votre entreprise ou association (frais d'envoi de recommandé en supplément).	2,60
■ Sécurisation des chèques	Nous consulter
– Chèque sécurité Service d'édition de lettres chèques et de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement.	
– Vérichèques Service de rapprochement des chèques émis et présentés au paiement.	
– Infochèques Transmission d'un relevé électronique des bénéficiaires de chèques présentés au paiement.	
■ Lettres-Chèques Fourniture de Lettres-Chèques	Nous consulter

Euros

Opérations en Europe et à l'international

Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais d'émission du virement sont à ajouter.

Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».

■ Par chèque présenté au paiement par une banque étrangère	1,00 ‰ min. 22,00
■ Émission d'un chèque de banque	22,00

EFFET (LCR/BOR)

Opérations en France

DATES DE VALEUR
p.52

■ Bon à payer LCR/BOR domiciliés	
– Internet ou télétransmission Abonnement au service	Gratuit pages 11 à 16
– En vertu d'une Convention d'Instruction Permanente (C.I.P.)	Gratuit
– Au moyen de l'imprimé Agence, par relevé payé en totalité ou partiellement	10,00
■ Effet domicilié non avisé	
Cette commission s'applique par échéance non avisée, quel que soit le nombre d'effets. Elle est perçue indépendamment des commissions reprises dans la rubrique « impayé ».	30,00 par relevé
■ Impayé (par effet)	
- Pour motif de provision insuffisante	30,50
- Pour les autres motifs (pas d'ordre à payer, demande de prorogation, paiement partiel...)	30,50
■ Relevé de LCR/BOR domiciliés à Société Générale adressé par courrier aux clients abonnés à un service de banque électronique Société Générale	10,00 par relevé
■ Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port)	20,00

Euros

Opérations en Europe et à l'international

Cette opération est associée à une prestation de virement pour son règlement. Les frais d'émission du virement sont à ajouter.

Tarifs hors commission de change éventuelle, se reporter page 39 « Opérations de change ».

- Par effet domicilié

1,00 ‰
min. 30,00

ESPÈCES

Retraits

DATES DE VALEUR
p.52

Retraits auprès de l'Agence Société Générale qui tient le compte, à l'exception des opérations répétitives prévues dans le cadre d'une convention.

- Avec ou sans chéquier

Gratuit

Retraits auprès d'une Agence Société Générale autre que celle qui tient le compte.

- Avec ou sans chéquier

4,00

Accréditif

- Mise à disposition simple pendant une période déterminée

14,00

- Mise à disposition permanente
0,5 ‰ du montant mensuel de l'autorisation

min. 14,00
max. 42,00

- Général

3,50
par chèque émis

VOS AUTRES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Vous souhaitez vous développer à l'international ? Que vous soyez importateur ou exportateur, ou que vous souhaitiez vous implanter dans un nouveau pays, bénéficiez de l'expertise Société Générale pour vous accompagner et simplifier vos opérations. Présent dans 66 pays, nous sommes là pour vous accompagner où que vous alliez.

Grâce à un modèle de banque universelle étendu à nos implantations, nous vous aidons à concrétiser localement vos projets. Ancrées dans le tissu économique et social du pays, nos équipes vous offrent la maîtrise des spécificités locales et vous réservent un accueil personnalisé.

Pour vous ouvrir les portes de ce réseau, votre Conseiller de Clientèle est votre interlocuteur privilégié. Il s'appuie sur une offre complète de produits et services et peut vous mettre en relation avec nos spécialistes pour vous accompagner à chaque étape de votre développement. Retrouvez toutes les informations pour votre développement à l'international en vous connectant sur notre site dédié au Commerce International : import-export.societegenerale.fr/fr

Euros

VOTRE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Ouverture d'un compte à l'étranger

Notre Cellule de Coopération Internationale est là pour vous accompagner dans vos démarches d'ouverture de compte à l'étranger auprès de nos filiales, de nos partenaires ou de nos correspondants.

- | | |
|--|------------|
| ■ Auprès d'une implantation du groupe Société Générale* | Gratuit |
| ■ Auprès de l'un de nos partenaires dans l'un des pays européens ci-dessous
Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Norvège, Portugal, Suède. | Gratuit |
| ■ Auprès de l'un de nos correspondants dans un autre pays | TVA 200,00 |

Ouverture d'un compte de non-résident en France

Pour une entreprise non-résidente, notre Cellule de Coopération Internationale peut vous assister dans vos démarches d'ouverture de compte dans notre réseau France.

- Se référer à la rubrique « Vos comptes au quotidien » → « Votre tenue de compte ».

page 8

* Voir Lexique p. 61.

IMPORT

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres « Vos encaissements en Europe et à l'international » (page 17) et « Vos règlements en Europe et à l'international » (page 24). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de change (page 39) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

		Euros	
		Internet ⁽¹⁾	Papier
Remise documentaire	DATES DE VALEUR p.52		
		■ Par remise documentaire	1,90 ‰ min. 55,00
Crédit documentaire		Nous consulter min. 100,00	
■ Commission d'engagement Cette commission, calculée en pourcentage du montant, est perçue de la date d'ouverture du crédit documentaire jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.		Nous consulter min. 100,00	
■ Commission de service			
– Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR			
<ul style="list-style-type: none"> • Forfait import (frais de dossier, premier avenant, première vérification de documents et règlement) 		220,00	290,00
– Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR			
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier 		1,00 ‰ min. 90,00	1,10 ‰ min. 120,00
<ul style="list-style-type: none"> • Avenant* 		100,00	120,00
<ul style="list-style-type: none"> • Première vérification de documents et règlement 			1,25 ‰ min. 110,00
– Commissions de services complémentaires		Nous consulter	

* Voir Lexique p. 61.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

Prestations complémentaires

Ces prestations concernent les remises documentaires et crédits documentaires.

		Euros	
		Internet ⁽¹⁾	Papier
■ Frais SWIFT	TVA	10,00	
■ Frais de courrier	TVA	selon prestation	

EXPORT

Pour toutes les opérations liées aux virements, chèques, effets simples, veuillez vous reporter aux chapitres « Vos encaissements en Europe et à l'international » (page 17) et « Vos règlements en Europe et à l'international » (page 24). Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commission de change. La commission de change (page 39) s'applique à toute opération (encaissement ou règlement) libellée en devises à partir ou à destination d'un compte euros ainsi qu'à toute opération de couverture de change. Pour toutes les opérations effectuées en devises, un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes minimum s'applique.

Remise documentaire

DATES DE VALEUR
p.52

Les frais liés à la prestation de virement associée à cette opération sont inclus dans la tarification.

■ Encaissement	1,90 ‰ min. 55,00	2,00 ‰ min. 85,00
■ Impayé	45,00	
■ Commissions de services complémentaires	Nous consulter	

(1) Traitement via Sogetrade & Services

Crédit documentaire

■ Commission sur crédit documentaire confirmé.

Société Générale vous propose de confirmer vos crédits documentaires émis par des banques étrangères, dans la plupart des pays. En nous engageant à vous régler à l'échéance, nous vous protégeons contre le risque de défaillance de la banque étrangère et le risque pays. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller.

– Commission de confirmation

Cette commission, calculée en pourcentage du montant, est perçue de la date d'ouverture du crédit documentaire jusqu'à la date de validité du crédit documentaire ou la date de règlement final si celle-ci est postérieure à la date de validité. Elle est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.

■ Commissions de service

| TVA

Ces commissions s'appliquent sur les crédits documentaires confirmés et notifiés.

– Crédit documentaire jusqu'à 50 000 EUR

- Forfait export (frais de dossier, premier avenant, première vérification de documents et règlement)

– Crédit documentaire supérieur à 50 000 EUR

- Frais de dossier
- Avenant*
- Vérification de documents

– Commissions de services complémentaires

- Pré-vérification de documents
- Mise en conformité de documents (présentation de documents corrigés)
- Présentation de documents irréguliers

– Autres Commissions

Euros	
Internet ⁽¹⁾	Papier
Selon risque pays, montant et durée	
min. 155,00	
265,00	325,00
1,00 ‰ min. 90,00	1,10 ‰ min. 120,00
100,00	120,00
1,25 ‰ min. 110,00	
Nous consulter	
100,00	
90,00	
100,00	
Nous consulter	

* Voir Lexique p. 61.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

		Euros	
		Internet ⁽¹⁾	Papier
Prestations complémentaires			
Ces prestations concernent les remises documentaires et crédits documentaires.			
■ Frais SWIFT	TVA	10,00	
■ Frais de courrier	TVA	selon prestation	

GARANTIE INTERNATIONALE LETTRE DE CRÉDIT STAND BY (SBLC)

À l'émission

Une Garantie Bancaire peut prendre plusieurs formes juridiques : Garantie à première demande, Lettre de Crédit Stand By ou Cautionnement. Selon la forme juridique que vous choisissez, la nature de votre engagement sera différente. Nos spécialistes sont là pour vous aider et vous conseiller dans le choix et la rédaction de vos textes de Garanties Internationales. Nous pouvons également, via notre réseau à l'international, vous faciliter la réémission de Garanties lorsqu'elles doivent être émises localement par une banque étrangère.

■ Établissement d'un acte standard	min. 117,00	min. 143,00
■ Étude de texte (dans le cadre d'une demande sans suite)	Nous consulter min. 150,00	
■ Commission d'engagement Cette commission est calculée en pourcentage du montant et perçue trimestriellement à partir de la date d'émission de la garantie (au prorata temporis) jusqu'à la date d'expiration prévue dans l'acte (trimestre indivisible) ; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.	Nous consulter	
■ Avenant* ⁽²⁾	min. 85,00	min. 100,00
■ Offre cautionnements Bpifrance Assurance Export	Nous consulter	

* Voir Lexique p. 61.

(1) Traitement via Sogetrade & Services.

(2) Pour les avenants portant sur la durée et le montant, la commission d'engagement est ajustée au nouveau montant ou à la nouvelle durée.

À la réception

Les commissions s'entendent hors frais pris par nos correspondants.

■ Transmission

– Commission de transmission

- jusqu'à 200 k€
- au-delà de 200 k€

– Avenant*

Euros

100,00
0,50 ‰
90,00

■ Réémission de garantie / Confirmation de SBLC

– Frais d'acte

– Commission d'engagement / de confirmation

Commission de risque pays / banque, calculée en pourcentage du montant et perçue trimestriellement à partir de la date d'émission de la garantie (au prorata temporis) jusqu'à la date d'expiration prévue dans l'acte (trimestre indivisible) ; pour les garanties sans date de validité, de la date d'émission de la garantie jusqu'à la mainlevée expresse du bénéficiaire. Cette commission est ajustée après chaque avenant prorogeant la durée et/ou modifiant le montant.

– Avenant*

140,00
Nous consulter

min. 90,00

Prestations complémentaires

Ces prestations concernent les garanties internationales et SBLC.

■ Frais SWIFT

| TVA 10,00

■ Frais de courrier

| TVA selon prestation

* Voir Lexique p. 61.

Euros

OPÉRATIONS DE CHANGE

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de produits et services pour répondre à vos besoins de couverture contre le risque de change.

Nous consulter

Frais sur opérations de change

■ La commission de change

Elle s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises au comptant et/ou à terme. Elle est perçue au moment de la livraison des devises.

– Facturation minimum	18,00
– Jusqu'à 75 000 EUR (ou contre-valeur)	0,50 ‰
– Au-delà de 75 000 EUR (ou contre-valeur)	0,25 ‰

■ Le cours de change

Ce cours correspond au prix d'échange de la salle des marchés de Société Générale lorsqu'elle exécute l'opération de change, majoré d'une marge, variable selon le montant de l'opération et la devise traitée.

Nous consulter

SERVICES PAR INTERNET

Sogetrade & Services

Ensemble de services de gestion en ligne de vos opérations de Trade – crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC – et cautionnements France.

■ Abonnement mensuel (hors commissions de traitement des opérations : pages 34 à 39)

– Premier service souscrit	TVA	23,00
– Par service supplémentaire	TVA	12,00

AUTRES SERVICES

Attestation de blocage de fonds

Document délivré par la banque après blocage des fonds, pour le compte d'un importateur, en faveur de l'exportateur. Ces attestations peuvent être remplacées par des garanties bancaires qui ne nécessitent pas de blocage de fonds.

■ Par attestation délivrée	40,00
----------------------------	-------

VOS FINANCEMENTS

Euros

VOS CRÉDITS D'EXPLOITATION

■ Découvert

Intérêts débiteurs =
somme de tous les soldes débiteurs en valeur
x leur durée en jours
x taux d'intérêt conventionnel / 360*

[Nous consulter](#)

– Commission sur plus fort découvert (CPFD)

Cette commission mensuelle se calcule sur le plus fort découvert de chaque mois, et est perçue en fin de chaque période d'arrêté.

- Taux applicable sur le plus fort découvert
- Montant maximum

min. **0,06 %**
100 %
des intérêts débiteurs

– Taux effectif global (TEG)

*Taux journalier = intérêts + CPFD x 100 / somme
de tous les soldes débiteurs en valeur x leur durée
en jours*

*TEG = taux journalier x durée de l'année civile
en jours (365 ou 366)*

L'arrêté de compte périodique mentionne le taux effectif global appliqué. Le TEG comprend les intérêts, commissions ou rémunérations de toute nature afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le TEG est un taux annuel proportionnel à un taux journalier. Il est exprimé pour 100 euros (articles L.313-1 et suivants et articles R.313-1 et suivants du Code de la consommation).

■ Escompte de papier commercial

– Par remise

– Intérêts (minimum forfaitaire 12,50 EUR)

page 23

[Nous consulter](#)

■ CGA Express et Avance évolutive

Offres de financement de factures à la demande

[Nous consulter](#)

■ CGA Associations et CGA Associations initial

Relais sur subventions publiques

[Nous consulter](#)

■ Financement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

[Nous consulter](#)

■ Financement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

[Nous consulter](#)

* Voir Lexique p. 61.

	Euros
VOS GARANTIES BANCAIRES	
■ Garantie émise par la banque – Commission d'engagement	Nous consulter
■ Frais d'émission – Garantie délivrée via Sogetrade & Services	
• Validation automatique	5,00
• Validation Société Générale	10,00
– Garantie délivrée hors Sogetrade & Services au moyen d'un imprimé normalisé pré-établi	53,00
– Garantie nécessitant un acte spécial	125,00
■ Avenant*	50,00
■ Sogetrade & Services Ensemble des services de gestion en ligne des opérations de traitement des cautionnements France et des opérations de Trade (crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC). – Abonnement mensuel – Commissions	Nous consulter page 39 Nous consulter
VOS CRÉDITS D'INVESTISSEMENT	
■ Crédit d'investissement, crédit-bail mobilier, crédit-bail immobilier	Nous consulter
■ Prestations diverses – Crédit d'investissement	
• Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement)	min. 1,00 % et min. 170,00
• Frais de renégociation (cette commission est calculée sur le montant renégocié)	min. 1,00 % et min. 170,00
• Réédition de tableau d'amortissement	27,00
• Frais sur échéance impayée	45,00
• Frais de relance sur échéance impayée Sur relances adressées à l'emprunteur et aux éventuels tiers garants	10,79
– Crédit-bail mobilier	TVA
• Frais de traitement et d'étude du dossier (cette commission est calculée sur le montant du financement)	min. 1,00 % et min. 170,00
• Frais de publication au greffe	28,00
DIVERS	
■ Information annuelle des cautions* (Article L. 313-22 du Code monétaire et financier et L. 341-6 du Code de la consommation)	51,00

* Voir Lexique p. 61.

VOS PLACEMENTS

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de Placements, ce document n'est donc pas exhaustif.

Selon votre profil d'investisseur, vos connaissances financières, la durée et l'objectif de l'investissement ainsi que le rendement recherché, votre Conseiller vous aidera à trouver une réponse adaptée⁽¹⁾.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

Ainsi lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées HT, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

	Euros
DÉPÔTS, OPC⁽²⁾ ET GESTION SOUS MANDAT	
Dépôts	
■ Compte A Terme	
– CAT à taux fixe (de 1 à 24 mois)	
• Souscription minimum	8 000,00
• Frais de rupture anticipée (par CAT)	44,31
– CAT Trésor + (1 mois, renouvelable)	
• Souscription minimum	8 000,00
• Souscription maximum	5 000 000,00
■ Compte A Terme Associations, Marchés Publics	
– CAT Croissance + AMP (taux progressif)	
• Souscription minimum	8 000,00
• Souscription maximum	50 000 000,00
	plafond global par client pour l'ensemble des CAT Croissance + AMP détenus
■ Livret A	
Taux règlementé fixé par les Pouvoirs Publics, 0,75 % au 01/11/2017	
Uniquement pour :	
– Les associations (régies par la Loi de 1901, non soumises à l'IS de droit commun) et syndicats de co-propriétés	dépôts plafonnés à 76 500 Eur
– Les organismes de logement social (OPH et ESH)	pas de plafond de dépôts

(1) Pour les CAT souscrits avant le 31 Décembre 2017, le taux de rémunération reste inchangé, vous pouvez ainsi aller jusqu'à l'échéance de celui-ci ou demander un remboursement quand vous le souhaitez.

(2) Organisme de Placement Collectif.

	Euros
<ul style="list-style-type: none"> ■ Compte Sur Livret Associations et autres Organismes Sans But Lucratif (OSBL) (Consultez votre conseiller pour connaître le taux de rémunération) 	dépôts plafonnés à 100 000 000 Eur
<ul style="list-style-type: none"> ■ Compte Sur Livret (CSL) Organisme Logement Social (OLS) Uniquement pour les organismes de logement social. (Consultez votre conseiller pour connaître le taux de rémunération) 	pas de plafond
<p>OPC⁽¹⁾ Les prix de souscription et de rachat sont nets de frais courants et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée et de sortie. Ces derniers, qui sont variables selon les OPC, figurent sur le DICI⁽²⁾ visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Toute souscription doit se faire après lecture du DICI⁽²⁾ en vigueur agréé par l'AMF et de la fiche produit. Ces documents, qui fournissent notamment des informations sur la nature et les risques de l'investissement, sont disponibles auprès de votre conseiller ou sur les sites internet entreprises.societegenerale.fr et associations.societegenerale.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Frais forfaitaires de souscription d'OPC gérés par Société Générale Gestion et pour certains OPC gérés par AMUNDI Group ou Lyxor 	Gratuit

(1) Organisme de Placement Collectif.

(2) Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Euros

■ Focus OPC du « Cœur de Gamme »
(fonds monétaires gérés par Société Générale Gestion)

	Part	ISIN	Frais courants ⁽¹⁾	Minimum de souscription
SG Moné Trésor	E	FR0011370634	0,26 % de l'actif net moyen	150 000 €
	I	FR0010248013	0,06 % de l'actif net moyen	1 000 000 €
SG Monétaire Eonia ISR	E	FR0010423228	0,18 % de l'actif net moyen	15 000 €
	I	FR0010816421	0,13 % de l'actif net moyen	1 000 000 €
SG Monétaire Dollar	E	FR0010320440	0,20 % de l'actif net moyen	15 000 \$
	I	FR0010322511	0,20 % de l'actif net moyen	150 000 \$
SG Monétaire Plus	E	FR0011047513	0,15 % de l'actif net moyen	15 000 €
	I	FR0000003964	0,03 % de l'actif net moyen	1 000 000 €
	I2	FR0013065257	0,02 % de l'actif net moyen	250 000 000 €
SG Trésorerie 6 mois	E	FR0010895052	0,40 % de l'actif net moyen	20 000 €
	I	FR0010904598	0,25 % de l'actif net moyen	200 000 €
SG Trésorerie 12 mois	E	FR0010895748	0,45 % de l'actif net moyen	20 000 €
	I	FR0010903682	0,22 % de l'actif net moyen	200 000 €

Gestion sous mandat

Pour déléguer la gestion du portefeuille de valeurs mobilières.

	Nous consulter
■ Gestion excédent stable de trésorerie : 10 à 18 mois	Minimum de souscription 1 000 000 €
■ Gestion reconstitution de capital : ≥ 3 ans	500 000 €
■ Gestion sous mandat diversifiée : ≥ 5 ans	500 000 €

(1) Le chiffre des frais courants représente les coûts d'exploitation de l'OPC. Il correspond, selon le cas, à un montant estimé ou au montant prélevé lors du dernier exercice. Les frais courants sont donc susceptibles d'évoluer dans le temps. Ils sont mis à jour, au moins une fois par an, dans le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur).

OPÉRATIONS SUR VALEURS MOBILIÈRES

Ordres de Bourse sur titres négociables en euros sur les marchés Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles

(Tout ordre annulé ou transmis non exécuté n'est pas facturé)

■ Ordres sur actions et titres assimilés passés sur internet

– Ordres au comptant

Montant de l'ordre \ Commission par ordre	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽²⁾
Supérieur à 15 000 EUR	0,29 %	Gratuit	7,44 EUR
De plus de 8 000 EUR à 15 000 EUR compris	0,37 %		
Jusqu'à 8 000 EUR	0,45 %		

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :

Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros :

	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
	9,00	0,45 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

A noter que :

- Les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation.
- Les ordres passés sur « Internet » sont les ordres passés via les services de Banque à Distance (Progeliance Net / Sogecash Net) et les Services Mobiles.
- Le cas échéant, une taxe sur les transactions financières (ou taxe locale) peut être appliquée à ces ordres. Dans ce cas, Société Générale agit en tant que collecteur de la taxe pour le compte des administrations locales. Elle n'est pas le bénéficiaire de cette taxe.

Le + Société Générale : Vous bénéficiez d'une tarification avantageuse pour vos ordres traités en banque à distance.

(1) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.

(2) Dans le cas de petits ordres de vente et de petits ordres d'achat de droits et bons, les frais prélevés n'excèdent pas la moitié du montant brut de l'ordre.

Euros

– Ordres au SRD (exclusivement sur valeurs éligibles)

	Achat	Vente
Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD)	0,0233 % ⁽¹⁾	Gratuit

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, sur internet, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	27,32	0,68 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	9,32	0,233 %
Vous passez un ordre de vente au SRD, sur internet, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	18,00	0,45 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	0,00	0,00 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

■ Ordres de bourse passés par votre agence

– Ordres au comptant

Montant de l'ordre \ Commission par ordre	Commission proportionnelle ⁽²⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽³⁾
Supérieur à 15 000 EUR	0,83 %	3,76 EUR	12,96 EUR
De plus de 8 000 EUR à 15 000 EUR compris	1,00 %		
Jusqu'à 8 000 EUR	1,17 %		

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros :	27,16	1,36 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

À noter que :

- Dans le cas de petits ordres de vente ou d'achat de droits, les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation.

(1) Taux appliqué chaque jour, par valeur, au solde des positions espèces (achats – ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions.

(2) Prélevés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(3) Barème applicable par tranche.

Euros

– Ordres au SRD (exclusivement sur valeurs éligibles)

	Achat	Vente
Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD), par jour	0,0233 % ⁽¹⁾	Gratuit

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :

	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, en agence, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	59,88	1,50 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	9,32	0,233 %
Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4 000 euros, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :	50,56	1,26 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	0,00	0,00 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

■ Prorogation d'un ordre passé au service de règlement différé (par internet ou en agence)

Sens de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽²⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽³⁾
Achat	0,37 %	3,75 EUR	12,50 EUR
Vente	0,25 %	3,75 EUR	12,50 EUR

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :

	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous prorogez un ordre d'achat portant sur 200 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 4 000 euros :	18,55	0,46 %
Vous prorogez un ordre de vente portant sur 200 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 4 000 euros :	13,75	0,34 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

(1) Taux appliqué chaque jour, par valeur, au solde des positions espèces (achats – ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions.

(2) Prélevés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(3) Barème applicable par tranche.

Euros

Les ordres de bourse sur titres négociables en euros sur les autres marchés ou en devises étrangères

■ Ordres sur actions passés sur internet

Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie, Suisse, USA (Nyse Et Nasdaq). Liste susceptible d'évoluer.

- Commission proportionnelle **0,83 %**
- Commission fixe **33,44**

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :

Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros :

Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
---------------	--------------------------------

42,64	2,13 %
-------	--------

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

■ Ordres sur actions passés par votre agence

– **Principaux pays de la zone EURO, Royaume-Uni, Suisse, USA, Canada** (par principaux pays de la zone euro, il faut entendre : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg et Portugal)

- Commission proportionnelle **1,38 %**
- Commission fixe **50,17**

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :

Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix de 20 euros unitaires, soit un total de 2 000 euros :

Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
---------------	--------------------------------

77,77	3,89 %
-------	--------

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

– Autres pays

- Commission proportionnelle **Nous consulter**
- Commission fixe **Nous consulter**

CONSERVATION ET GESTION

Droits de garde

TVA

■ Actions et emprunts Société Générale, OPC gérés par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION et certains OPC gérés par AMUNDI ou LYXOR

Gratuit

	Euros
■ Titres des valeurs privatisées	Gratuit pendant 18 mois
■ Pour les autres titres	
– Commission proportionnelle	
• Tranche de capitaux inférieure ou égale à 50 000 €	0,21 %
• Tranche de capitaux de plus de 50 000 € et jusqu'à 150 000 € compris	0,17 %
• Tranche de capitaux au-delà de 150 000 €	0,08 %
– Commission fixe (par ligne de titres)	3,75
– Minimum de perception (par compte)	20,83 %

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros	Soit en % (coût/valorisation 31/12)
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 20 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :	117,00	0,59 %

LES SERVICES SPÉCIFIQUES

Souscription d'OPC

- Frais forfaitaires de souscription d'OPC gérés par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION et pour certains OPC gérés par Amundi ou Lyxor
- Frais forfaitaires de souscription des autres OPC (ces frais s'ajoutent au prix de souscription)

Gratuit

26,00

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION dont la valeur liquidative est de 20 euros, soit un total de 2 000 euros :	Gratuit	0,00 %
Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par une société de gestion externe dont la valeur liquidative est de 20 euros, soit un total de 2 000 euros :	26,00	1,30 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi (par exemple : les droits d'entrée acquittés).

Le + Société Générale : Vous bénéficiez d'une tarification avantageuse sur les OPC gérés par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION et certains OPC AMUNDI et LYXOR. Découvrez toute notre gamme en agence ou sur societegenerale.fr

Euros

Frais de virements de titres dans un autre établissement (par ligne)

– Titres conservés en France, Belgique ou Pays-Bas	4,16
– Titres conservés hors de France, Belgique et Pays-Bas	41,67

► POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE :

	Coût en euros	Soit en % (coût/montant ordre)
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 euros (titres conservés en France), vous acquitterez :	4,16 HT	0,0208 % HT
	5,00 TTC	0,025 % TTC
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 euros (titres conservés hors France, Pays-Bas et Belgique), vous acquitterez :	41,67 HT	0,208 % HT
	50,00 TTC	0,25 % TTC

Opérations sur titres (OST)

En cas de négociation de droits, bons ou de rompus, à l'initiative du client ou par Société Générale suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle :

- Pour les ordres sur Bourse Euronext
- Pour les ordres sur Bourse Étranger

Voir opérations sur valeurs mobilières

Suppléments spécifiques

– Service Relevés de titres en cours d'année⁽¹⁾

- Abonnement avec périodicité mensuelle (par an)
- Abonnement avec périodicité trimestrielle (par an)
- À la demande (par relevé)

30,00

Gratuit

| TVA

20,83

RÉTROCESSIONS

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- Rétrocessions monétaires (incitations monétaires). Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs.
- Rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

(1) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

VOTRE ENTREPRISE/ASSOCIATION ET SES COLLABORATEURS

	Euros
<p>Épargne</p> <p>■ Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) Arcancia Dispositif d'épargne salariale à horizon 5 ans, permettant au dirigeant⁽¹⁾ et aux salariés de votre entreprise/association de constituer une épargne dans un cadre fiscal et social favorable (9 cas de déblocage anticipé).</p>	Nous consulter
<p>■ Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) Arcancia Dispositif complémentaire au PEI, permettant de se constituer une épargne retraite avec l'aide de l'entreprise/association dans un cadre fiscal et social avantageux (5 cas de déblocage anticipé dont l'acquisition de la résidence principale).</p>	Nous consulter
<p>■ Palissandre Entreprises⁽²⁾ Contrat d'assurance P.E.R.E. « Plan d'Épargne Retraite Entreprise » (de type « article 83 ») souscrit par l'entreprise en faveur de l'ensemble ou d'une catégorie de ses salariés et visant à assurer aux salariés bénéficiaires un complément de retraite sous forme de rente viagère.</p>	Nous consulter
<p>■ Andante Multisupports⁽²⁾ Contrat d'assurance vie permettant la gestion et l'anticipation des indemnités de fin de carrière que doit verser l'entreprise au moment du départ à la retraite de ses salariés.</p>	Nous consulter
<p>Prévoyance</p> <p>■ Pallia Homme Clé⁽²⁾ Contrat d'assurance permettant à l'entreprise de bénéficier d'une compensation financière en cas de défaillance de l'homme clé (décès, PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) ou arrêt de travail suite à une maladie ou un accident).</p>	Nous consulter
<p>■ Assurance Emprunteurs⁽²⁾ Contrat d'assurance destiné à couvrir les échéances ou le capital restant dû, selon la quotité assurée, des financements souscrits par l'entreprise en cas de Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité permanente, Incapacité temporaire de travail du dirigeant ou d'un collaborateur essentiel de l'entreprise.</p>	Nous consulter

(1) Il bénéficie aux chefs d'entreprises et mandataires sociaux dès lors que l'Entreprise dispose d'un effectif habituel compris entre 1 et 250 salariés.

(2) Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n° 07 022 493) orias.fr. Ces contrats sont souscrits auprès de SOGECAP, compagnie d'assurance et de capitalisation régie par le Code des assurances.

LES DATES DE VALEUR

Les écritures de crédit et de débit sont affectées de dates de valeur. Ces dates de valeur permettent de tenir compte, notamment, des immobilisations de trésorerie supportées par la banque, c'est-à-dire du délai nécessaire à celle-ci pour procéder :

- à l'opération de recouvrement dont elle a été chargée ou au placement des capitaux qui lui ont été confiés, dans le cas des écritures de crédit ;
- au provisionnement des fonds décaissés sur ordre ou pour compte de la clientèle, dans le cas des écritures de débit.

Sont indiquées ci-après les dates de valeur qui, sauf convention particulière, sont appliquées aux principales opérations de crédit et de débit.

VOS RÈGLEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Vos opérations en France, en Europe

- Retrait d'espèces
 - **À l'agence** jour de comptabilisation
 - **Aux distributeurs de billets** jour de comptabilisation

- Paiement d'un chèque en euros tiré sur la France métropolitaine, les DROM ou Monaco 1 jour ouvré selon le calendrier TARGET 2* avant la date de comptabilisation du chèque

- Paiement de LCR/BOR 1 jour calendrier avant la date d'échéance ouvrée ou veille calendrier de présentation pour les effets échus ou à vue

- Prélèvement SEPA* et titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA) jour de comptabilisation

- Effet impayé 1 jour calendrier avant la date d'échéance effective

- Virement émis
 - **En devises de l'EEE** jour de comptabilisation
 - **Autres devises** jour de comptabilisation

* Voir Lexique p. 61.

Vos opérations à l'international

- **Virement émis⁽¹⁾**
 - **En devises de l'EEE** jour de comptabilisation
 - **Autres devises** jour de comptabilisation

- **Effet tiré à l'étranger payable en France⁽¹⁾**
 - **En euros** 1 jour calendaire
avant la date de paiement
 - **En devises** 1 jour calendaire
avant la date d'acquisition des devises

VOS ENCAISSEMENTS EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

Vos opérations en France, en Europe

- **Versement d'espèces** jour de comptabilisation

- **Virement reçu**
 - **En devises de l'EEE** jour de réception des fonds par Société Générale⁽²⁾
 - **Autres devises⁽¹⁾** jour de réception des fonds par Société Générale⁽²⁾

- **Remise à l'encaissement**
 - **Chèque en euros tiré sur la France métropolitaine, les DROM ou Monaco** 1 jour ouvré
selon le calendrier TARGET 2* après la date de comptabilisation de la remise
 - **LCR/BOR** 4 jours calendaires
après la date de règlement indiquée sur le décompte de la remise
 - **Prélèvement SEPA* et titre interbancaire de paiement SEPA (TIP SEPA)** jour de comptabilisation

- **Chèque impayé reçu** 1 jour ouvré
selon le calendrier TARGET 2*
avant la date de comptabilisation de l'impayé

- **Remise à l'escompte d'un effet** 1 jour calendaire
après la date de prise en charge de la remise

* Voir Lexique p. 61.

(1) Délai d'acquisition ou de cession des devises : 2 jours ouvrés cambistes.

(2) Conformément aux dispositions légales, cette condition s'applique pour ce qui concerne les parties de l'opération de paiement qui sont effectuées dans l'Union européenne.

Vos opérations à l'international

■ Virement reçu

- **En devises de l'EEE** jour de réception des fonds par Société Générale⁽²⁾
 - **Autres devises⁽¹⁾** jour de réception des fonds par Société Générale⁽²⁾
-

■ Effet payable à l'étranger⁽¹⁾

- **En euros** 1 jour calendaire
après la date de mise à disposition des fonds
par le Correspondant⁽³⁾
 - **En devises** 1 jour calendaire
après la date de cession des devises
-

■ Chèque payable sur l'étranger et sur les COM⁽¹⁾

(sauf conditions particulières avec certains Correspondants)

- **En euros** 1 jour calendaire
après la date de mise à disposition des fonds
par le Correspondant⁽³⁾
 - **En devises** 1 jour calendaire
après la date de cession des devises
-

(1) Délai d'acquisition ou de cession des devises : 2 jours ouvrés cambistes.

(2) Conformément aux dispositions légales, cette condition s'applique pour ce qui concerne les parties de l'opération de paiement qui sont effectuées dans l'Union européenne.

(3) Mise à disposition des fonds par le Correspondant : date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis.

RÉSoudre UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition. Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 2 jours et à vous apporter une réponse sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnel.

L'Agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre Agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'Agence, par téléphone, par lettre ou par télécopie.

Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si votre Agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre Agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, télécopie, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

■ Service Relations Clientèle :

Société Générale - Service Relations Clientèle - BDDF/SEG/SRC
75886 Paris cedex 18

■ **Téléphone** : 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

■ **E-mail** : relations.clientele@socgen.com

En dernier recours, le Médiateur

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une « Charte de la Médiation » (voir page suivante) qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à l'adresse suivante :

■ Par courrier : Le Médiateur auprès de Société Générale

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense cedex 7

■ Sur le site Internet : mediateur.societegenerale.fr

Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 90 jours maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée en droit et/ou en équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Les parties sont libres d'accepter ou de refuser la proposition du Médiateur.

Charte de la médiation Société Générale

Société Générale a mis en place une procédure de médiation dont l'objectif est de favoriser le règlement amiable des différends subsistant entre la Banque et ses clients entreprises, professionnels et associations.

Article 1 : La fonction de Médiateur pour les Entreprises, Professionnels ou Associations est assurée par le Médiateur désigné pour les Particuliers par le Comité Consultatif du secteur financier. Cette fonction est actuellement exercée par Monsieur Yves Gérard désigné le 23 juin 2016 pour une durée de 3 ans. Aucun lien hiérarchique ou fonctionnel n'existe entre Société Générale et le Médiateur. Il dispose d'un budget distinct et suffisant pour lui permettre de mener à bien sa mission. Il agit en toute indépendance et ne peut recevoir aucune instruction des parties.

Article 2 : Le Médiateur peut être saisi une fois que les recours auprès de l'agence puis du Service Relations Clientèle ont été exercés ou, en cas de non réponse de la Banque dans un délai de deux mois après la date d'envoi de la réclamation écrite à la Banque.

Le Médiateur ne peut être saisi dès lors que le même litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre Médiateur ou par un tribunal. Il ne peut de même être saisi lorsque la demande est manifestement infondée ou abusive, ou que le client a introduit sa demande auprès du

Médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la banque.

La saisine du Médiateur par le client vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire.

Article 3 : Le Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte de dépôt, opération de crédit...), de services de paiement, d'émission et de gestion de monnaie électronique, de services d'investissement, d'instruments financiers et produits d'épargne, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance.

Les litiges sur contrat d'assurance portant sur un autre domaine que leur commercialisation relèvent de la compétence du Médiateur de l'Assurance. Le Médiateur en informera le demandeur en lui précisant les coordonnées de ce nouvel interlocuteur.

En matière de services d'investissements, d'instruments financiers et produits d'épargne financière, les clients peuvent saisir, s'ils le préfèrent, le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers

(AMF) à l'adresse suivante : www.amf-france.org, lequel traitera le différend conformément à sa propre charte.

Sont exclus de la compétence du Médiateur les différends mettant en jeu la politique générale de la banque.

Article 4 : Le recours à la médiation est une procédure gratuite qui s'exerce sous forme écrite en langue française.

Les parties (client et banque) peuvent se faire représenter par un avocat ou assister par un tiers de leur choix et à leurs frais. Chaque partie peut solliciter l'avis d'un expert à ses frais également.

La saisine du Médiateur peut s'effectuer :

- soit par le client :
 - en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Le Médiateur auprès de Société Générale
17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex 7
 - en déposant une demande par voie électronique sur le site Internet du Médiateur : **mediateur.societegenerale.fr**
- soit par le Médiateur lui-même, qui peut apprécier l'opportunité de se saisir d'un dossier, même s'il n'y a pas eu épuisement des recours internes.

Les parties peuvent également joindre le Médiateur à l'adresse suivante : **societe-generale.mediation@socgen.com**

Article 5 : Le Médiateur statue sur la recevabilité de la demande. Pour lui permettre d'en apprécier la recevabilité, conformément à l'article 2, le client doit joindre lors de sa saisine copie de sa réclamation écrite adressée à la banque et le cas échéant copie de la réponse de cette dernière. Si la demande est recevable, le médiateur en informe les parties. En cas d'irrecevabilité, il en informe le client dans un délai de trois semaines à compter de la réception du dossier.

Article 6 : Le Médiateur s'engage à étudier le dossier à partir des positions respectives du client et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à formuler une proposition motivée, fondée en droit et/ou en équité. Le Médiateur communiquera sa proposition motivée dans un délai de 90 jours à compter de la date de la notification de réception des documents sur lesquels est fondée la demande du client. Ce délai peut être prolongé à tout moment par le médiateur en cas de litige complexe et il en avise les parties.

Article 7 : Chacune des parties peut à tout moment mettre fin à la médiation.

Les parties sont libres d'accepter ou de refuser la proposition du Médiateur. Elles disposent d'un délai d'un mois suivant la date d'envoi de la proposition pour signifier au Médiateur leur décision d'accepter ou de refuser celle-ci.

L'acceptation de la proposition engage les parties.

En cas de refus, chacune des parties peut exercer un recours devant la juridiction compétente, la décision rendue par le juge pouvant être différente de la proposition formulée par le Médiateur en droit et/ou en équité.

Article 8 : La médiation prend fin :

- dès l'envoi de la proposition émise par le médiateur,
- en cas de décision par l'une des parties de mettre un terme à la médiation.

Article 9 : La saisine du Médiateur entraîne la suspension, jusqu'à la signification de sa proposition, de toute action initiée par Société Générale, à l'exception de celles intentées à titre conservatoire.

La Médiation suspend également les délais de prescription pendant cette même durée.

Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties.

La proposition du Médiateur ne peut être produite devant les tribunaux qu'en cas d'accord des parties.

Article 10 : Le Médiateur est tenu au secret professionnel.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services d'assistance technique destinés à vous aider en cas de problèmes rencontrés dans l'un des domaines suivants : banque électronique, monétique, assurances de personnes, épargne dans l'entreprise. Bien entendu, votre Conseiller de Clientèle reste votre interlocuteur privilégié pour toute information complémentaire.

Services de banque électronique (internet et télétransmission) et certificats électroniques

- Assistance Sogecash Net: **0 825 041 040** Service 0,15 € / min
+ prix appel
- Assistance Sogestel :
 - par mail : Service.Sav-Etece@socgen.com
 - par téléphone : +33 (0)1 42 14 96 66
- Assistance Sogestel TS :
 - par mail : cmi.gestre@socgen.com
 - par téléphone : +33 (0)1 42 14 86 30
- SAU Sogetrade & Services (appel non surtaxé) : 01 42 14 31 31
sav.sogetrade-services@socgen.com

Aide en ligne pour le paramétrage et l'utilisation au quotidien de votre outil Sogetrade & Services. Service internet de mise en place et suivi de vos crédits documentaires, remises documentaires, lettres de crédit stand-by, garanties internationales et cautionnements France.

Monétique

- Opposition Cartes (appel non surtaxé) : 33 (0) 9 69 39 77 77
Service Opposition Cartes pour mettre en opposition la Carte du titulaire en cas de perte ou de vol.
- Service Cartes (appel non surtaxé) : 33 (0) 9 69 39 33 39
Service Cartes pour répondre aux interrogations des titulaires de cartes.
- Progecarte autorisations: **0 825 840 840** Service 0,15 € / min
+ prix appel

Service Autorisations de Société Générale pour obtenir une autorisation de paiement ou vérifier la validité d'une carte.

- Assistance Monétique Commerçants : **0 825 067 068** Service 0,15 € / min
+ prix appel

Le service d'information monétique de Société Générale est à votre disposition pour répondre à vos questions après-vente sur vos contrats d'encaissement par carte bancaire (suivi des contrats, télécollecte...).

Dirigeant/assurances de personnes

- Assurance Pallia homme clé
Contacter le SAU Sogecap (appel non surtaxé) : 0969 362 362

Épargne dans l'entreprise

- Andante Multisupports et Palissandre entreprises
Contacter le SAU Sogecap (appel non surtaxé) : 0969 362 362
- Plans d'épargne salariale Arcancia (PEI et PERCO)
Contacter le SAU Arcancia
 - Salariés (appel non surtaxé) : 0969 321 521
 - Employeurs : **0 892 681 627** Service 0,15 € / min
+ prix appel

LEXIQUE

Des heures limites existent pour le traitement des opérations. Elles vous seront indiquées par votre agence sur demande.

Avenant : modification d'un contrat.

Calendrier TARGET 2 : jour d'ouverture du système d'échanges européen.

Commission de mouvement : commission appliquée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.

Frais de tenue de compte inactif : frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes durant cette même période.

Groupe Société Générale : Société Générale, Crédit du Nord et leurs filiales en métropole, DROM et COM.

IBAN (International Bank Account Number) : identifiant international d'un compte.

Information annuelle des cautions : renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées caution en faveur d'un de nos clients exerçant une activité professionnelle. Ces renseignements portent sur le montant des engagements garantis au 31 décembre de chaque année.

Intérêts débiteurs : intérêts calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur.

Pour les comptes en euros, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des articles L.313-1 et suivants et articles R.313-1 et suivants du Code de la consommation, et L.313-5-1 du Code monétaire et financier, catégorie « Découverts en compte » pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au Journal Officiel.

Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France » est tenue à la disposition de la clientèle dans toutes nos agences.

Option « Net de frais pour le bénéficiaire », encore appelée option « OUR » : option par laquelle le donneur d'ordre prend tous les frais à sa charge dans le cas d'un virement. Cette option ne peut être utilisée que pour les virements vers un pays ne faisant pas partie de l'EEE⁽¹⁾.

Prélèvement SEPA et prélèvement SEPA B2B : opérations de paiement ponctuelles ou récurrentes libellées en euro entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés dans n'importe quel pays de la zone SEPA.

Le client débiteur signe au profit de son créancier un formulaire unique appelé mandat autorisant le créancier à émettre des ordres de prélèvement SEPA et sa banque à payer ces prélèvements lors de leur présentation. Le mandat est identifié par une référence unique fournie par le créancier. L'autorisation de prélever est valable pour le mandat en question ; un créancier peut ainsi avoir plusieurs mandats avec un client s'il a plusieurs contrats commerciaux.

Le prélèvement SEPA B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques.

Le TIP SEPA est un service de paiement permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.

Séquence : une séquence est un regroupement d'opérations de même nature (virements, LCR/BOR...) et ayant les mêmes caractéristiques notamment la même date d'exécution, à l'exception des LCR/BOR qui peuvent avoir plusieurs échéances.

Virement urgent : virement échangé en interbancaire à J, date de remise.

Virement de trésorerie : virement intra-groupe entre comptes prédéterminés, en valeur compensée, échangé à J (jour de remise des instructions).

Virement permanent : virement automatique à périodicité fixe.

Virement non domicilié : nécessitant des recherches pour identification du bénéficiaire.

(1) Voir la définition de l'EEE p. 63.

CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES

■ Pays de la zone Euro

La zone Euro désigne une liste de pays qui ont la double caractéristique d'appartenir à l'Union Européenne et d'avoir opté pour l'euro comme monnaie nationale. À ce jour il s'agit de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

■ Pays de l'Union Européenne (U.E.)

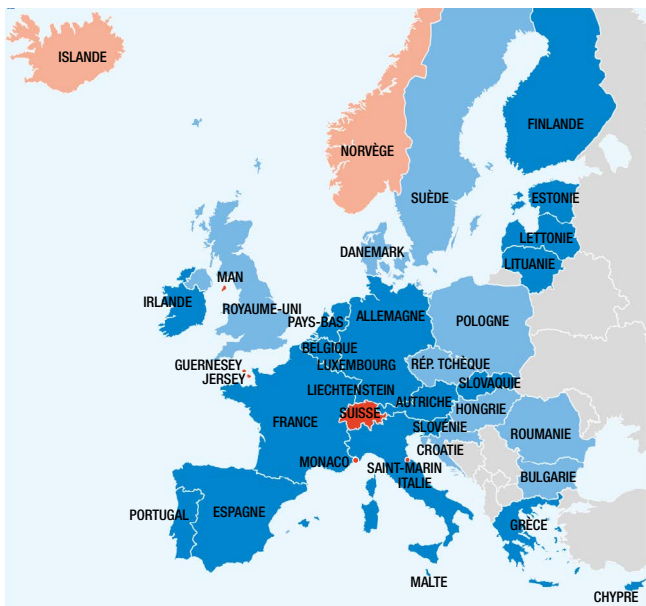
Pays de la zone Euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

■ Pays de l'Espace Économique Européen (E.E.E.)

Pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

■ Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

Pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint Marin, Suisse, les Îles Jersey, Guernesey et de Man.



À TRÈS BIENTÔT



DANS NOS AGENCES

contactez votre Conseiller en agence



SUR INTERNET

entreprises.societegenerale.fr

associations.societegenerale.fr



**SOCIETE
GENERALE**

Banque & Assurances

Société Générale S.A., au capital de 1 009 897 173,75 EUR – Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 Paris – Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 – 552 120 222 RCS Paris – Studio Société Générale Réf. : (I) 512502 – 01/2018.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Ce document a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. Société Générale est membre fondateur d'Ecofolio et participe au recyclage du papier.